

LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS

Créé en 1989, le Département de la santé des forêts est en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises de métropole.

Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le réseau de forestiers du DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents. Le DSF, c'est 10 000 observations sylvosanitaires par an !

Réseau de correspondants-observateurs

Le DSF s'appuie sur un réseau de plus de 230 forestiers de terrain appelés correspondants-observateurs qui travaillent dans différents organismes (ONF, CNPF ou services déconcentrés du MAAP). Formés aux problèmes de santé des forêts, ces « CO » sont la référence locale pour les propriétaires et les gestionnaires qui s'interrogent sur la santé de leurs forêts.

En Pays de la Loire, 3 personnels ONF sont mobilisés 25 jours chacun par an pour cette mission.

La santé des forêts en quelques chiffres...

- 16 millions d'hectares de forêts surveillés ;
- 230 correspondants observateurs ;
- 300 problèmes sanitaires différents diagnostiqués chaque année ;
- 800 échantillons analysés par an en laboratoire pour compléter les diagnostics ;
- 10 000 observations par an en forêt ;
- 1 800 problèmes identifiés sur pins chaque année ;
- 1 700 problèmes identifiés sur chênes chaque année.

Pour en savoir plus : Infographie DSF disponible en page 2 (source : MAAP)

LES CHÊNAIES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES FORESTIERS ENGAGÉS AU SEIN DU PROGRAMME DEPERIS

Depuis mars, le Département de la santé des forêts (DSF) en lien avec l'ONF, organise la mise en place d'une enquête sanitaire des chênaies de la région avec le protocole DEPERIS, première grande campagne nationale d'observation des chênaies publiques et privées suite aux périodes de sécheresses de ces dernières années. En effet, des campagnes de terrain sont organisées en forêt privée également. **Objectif : établir un diagnostic de la situation et suivre l'évolution du phénomène sur le long terme.**



Ehoupeur en action : exemple d'un arbre mort en forêt domaniale qui est exploité pour assurer la sécurité de tous - Romain Perrot / crédit ONF

EN PAYS DE LA LOIRE : QUATRE FORÊTS SELECTIONNEES SOUS SURVEILLANCE

Au sein des forêts gérées par l'ONF, les forêts domaniales de Bercé (Sarthe), Monnaie et Chandélais (Maine-et-Loire) et Mervent (Vendée) ont été retenues pour rentrer dans le dispositif DEPERIS. **Elaboré par le Département de la santé des forêts du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), ce protocole permet de suivre l'évolution du dépérissement et disposer d'une évaluation quantitative dans le temps. Tous les 5 ans, le protocole sera reconduit pour avoir une vision globale et évolutive des dépérissements.** En Pays de la Loire, la première session est organisée à la fin du mois de mars en forêt domaniale de Mervent, avec un binôme DSF / ONF.

QUANTIFIER L'ETAT DE SANTE DE LA FORÊT

Le département santé des forêts a mis en place un protocole simple et facilement appropriable pour l'ensemble des forestiers. Il repose sur l'identification d'un circuit en voiture qui sillonne l'ensemble de la forêt, avec pour objectif l'observation de plusieurs dizaines de placettes par massif. Vingt arbres sont analysés par placette. Le circuit est préparé en amont afin de parcourir l'ensemble des zones de peuplement de grands chênes (diamètre de plus de 22,5 cm de à 1,3 m). Ainsi plusieurs centaines d'arbres au total seront observés afin d'avoir une vision statistiquement robuste de l'état sanitaire de la forêt sélectionnée.

Cet inventaire est réalisé hors feuille, au moment du débourrement - sortie des bourgeons - ce qui permet de juger de l'état sanitaire de l'arbre plus facilement (branches mortes, ramification). Ce protocole est commun à l'ensemble des forestiers en France et permettra donc un suivi dans le temps et dans l'espace.

Coronavirus : en raison des mesures de sécurité à observer pour le bien-être de tous et de nos équipes, aucune rencontre en forêt n'est possible mais pour en savoir plus sur ce protocole actuellement en cours, vous pouvez prendre contact avec :

Nadège MAILLARD, Cheffe de projet aménagement, ONF Pays de la Loire
correspondante-observatrice DSF sur la forêt domaniale de Mervent au 02.40.71.25.16 ou à nadega.maillard@onf.fr

